

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

RAPPORT MORAL et D'ACTIVITÉ 2023

Introduction/ Rapport moral

L'année 2023, pour son dixième exercice, a été riche pour notre association lorsqu'on examine ses actions, son développement et ses perspectives.

Elle a été particulièrement marquée par le 5^e colloque ANAEC à l'ENM de Paris en octobre à l'occasion de l'anniversaire des dix ans de l'association.

Nous avons pu tenir nos rencontres en présentiel lors de la plupart de nos conseils d'administration, nos formations-spécifiques et plusieurs rencontres institutionnelles. Nous avons aussi pu profiter de l'expérience acquise pendant la crise sanitaire des rencontres en distanciel pour nous organiser avec des méthodes nouvelles par le biais de visioconférences ce qui a permis d'envisager nos activités sous une nouvelle forme et de continuer de renforcer finalement les échanges entre assesseurs.

Les événements notables de nos actions ont été l'animation du pôle réflexion initié après le colloque de juin 2021, qui a permis la préparation de notre colloque, la tenue de notre 5^e colloque à l'ENM Paris en octobre, la participation d'une vingtaine d'assesseurs à nos deux modules de formations-échanges spécifiques ANAEC organisés dans deux régions différentes, mais aussi la participation en partenariat avec la FARAPEJ à un module de formation spécifique dans une troisième région, qui avait valeur de test pour notre association avec onze participants, la poursuite du développement de notre revue associative, proposée sous forme papier, notamment avec un numéro spécial distribué lors de notre colloque, et très enrichie d'articles proposés par nos adhérents.

Pour respecter les consignes gouvernementales et informer les assesseurs, nous avons continué d'**anticiper les dispositions à prendre, toujours en avance sur l'AP : est-ce que je peux aller en CDD ?** Informations remises à jour en permanence par nos équipes sur notre site www.anaec.fr.

Pour dépasser le contexte sanitaire, nous avons poursuivi notre travail de **réflexion sur le rôle et la mission de l'assesseur extérieur** en particulier pour son habilitation et la perception qu'en a l'ensemble des acteurs de la justice. Des groupes de travail faisant suite aux perspectives présentées à la fin de notre colloque de juin 2021 et l'initiation d'un « **pôle réflexion** » ont permis en 2023 la finalisation de séances de travail en visioconférence, le conseil d'administration étant toujours chargé de les organiser et de les piloter.

L'ANAEC reste toujours sollicitée et consultée sur de nombreux sujets, c'est une marque de confiance, nous devons en être conscient et digne.

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

Nos actions de développement en régions continuent de se traduire dans les faits, grâce à la détermination de tous par une présence active dans maintenant toutes les régions. Toutefois, celles où nous sommes peu représentés sont toujours actuellement prises en charge par les coordinateurs régionaux limitrophes. Nous rappelons que cette organisation de notre représentation sur le territoire national s'appuie sur des **actions menées en binôme**, le plus souvent possible. Et quelquefois même en équipe comme pour la DISP de Paris.

Au service de nos adhérents, nous avons pu tenir deux **formations spécifiques ANAEC**, le vendredi 31 mars à la DISP de Bordeaux, le vendredi 12 mai à la DISP de Dijon et le vendredi 1er décembre à Lyon lors de la session avec une JAP en partenariat avec la FARAPEJ, ces formations nous permettent d'échanger fructueusement et d'entretenir une dynamique sur le rôle et la mission de l'assesseur extérieur que nous poursuivons. Nous avons tenu à ce jour 13 de ces modules + le module test spécifique JAP en partenariat.

4 mots clés nous paraissent pouvoir caractériser cette année 2023 : **continuité, pérennité, reconnaissance, crédibilité.**

Tout ceci est mené dans l'esprit de l'article 2 de nos statuts: « *rassembler les assesseurs extérieurs dûment habilités ou des personnes envisageant de le devenir, de favoriser l'échange entre assesseurs, de faire progresser et former les assesseurs pour améliorer la fonction exercée en commission de discipline et plus globalement défendre les intérêts des assesseurs extérieurs en France et à l'étranger* ».

Notre volontarisme reste entier pour :

- **Favoriser l'échange entre assesseurs**, par l'organisation de rencontres ouvertes aux adhérents ou non, mais aussi des échanges avec les directions d'établissements, les présidents des TJ ou les chefs d'établissement lors de rencontres régionales organisées par les DISP.

- **Contribuer à la formation des assesseurs**, avec principalement la formation-échanges pour nos adhérents mais aussi en partenariat avec les DISP qui le souhaitent et la FARAPEJ.

- **Être crédible et rester force de proposition** par nos contributions, auprès du Ministère de la Justice, de l'administration pénitentiaire, de nos partenaires et de l'opinion publique. Que l'ANAEC soit consultée ou sollicitée, qu'elle participe aux manifestations et contributions de et avec nos partenaires, voilà des signes de notre crédibilité.

Nous sommes donc aujourd'hui à la fin de ce dixième exercice depuis la création de l'ANAEC le 7 octobre 2013, et nous vous présentons ce rapport d'activité en exécution du mandat de votre Conseil d'Administration.

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

Rapport d'activité 2023

1- L'état de l'association

1.1- Les Adhérents

Au 31 décembre 2023 nous étions 81 adhérents, soit une augmentation de 19,12 % par rapport à 2022, cela représente une **augmentation de 32,79 % sur deux ans**. Nous pouvons tous nous en féliciter au regard du détachement que nous constatons souvent dans le milieu associatif. « *On veut bien échanger, participer mais pas nous impliquer ni faire* ». Précisons que cela correspond à environ 140 assesseurs référencés, compte tenu des habilitations délivrées sur plusieurs établissements dont il nous a été fait part.

Nous sommes présents dans une centaine d'établissements sur 188 dans les 9 régions pénitentiaires et une mission d'outre-mer, soit la moitié des établissements de France métropolitaine et des DOM-TOM.

Nous estimons que, compte tenu de notre présence dans les établissements les plus importants où nous sommes amenés à intervenir, et compte tenu de la surpopulation en détention, **nous intervenons auprès de plus de la moitié de la population carcérale**.

Comme en 2022, de façon toujours exponentielle, de plus en plus d'assesseurs nous contactent soit par mail, soit par messagerie via notre site et nous pouvons engager des conversations téléphoniques pour répondre à certaines problématiques. Cependant l'acte d'adhésion, peut être comparable à un engagement pour certains, et continue toujours de freiner la plupart d'entre eux. Cela entraîne de la démotivation chez certains membres de nos équipes actives et des administrateurs.

1.2- Le Conseil d'Administration, le bureau

Au 31 décembre, le CA est composé de 9 administrateurs élus et 2 cooptés.

Ce sont le président Pierre FERRAND, le président d'honneur Guy-Bernard BUSSON, le trésorier Jean-Didier MAZZUCA, le trésorier adjoint Xavier SICK, Jean-Louis CLEME secrétaire, Brigitte KEIDEL secrétaire adjointe qui forment le bureau.

Jean-Louis FASOLA, Jean-François PETIT et Marie-Christine HORTE complètent le conseil, où les adhérents peuvent venir participer et en particulier les coordinateurs régionaux qui le peuvent.

Laurence HERLEM et Lucien LAPLANCHE ont été cooptés administrateurs, une place s'étant aussi libérée avec la démission de Dominique VERDEILHAN, ils pourront être élus lors de notre AG du 6/04/2024.

Le CA s'est réuni 6 fois en 2023 : les 11 février, 1er avril (après une journée de formation à Bordeaux le 31 mars la veille de notre AG), 10 juin, 4 septembre, 6 octobre (la veille de notre colloque à l'ENM Paris le 7/10) et le 2 décembre en présentiel à Lyon dans les locaux de l'association COMPANIO, (le lendemain de notre formation avec une JAP en partenariat avec la FARAPEJ). Nous avons tenu plus d'une douzaine de réunions en distanciel, via le logiciel ZOOM souscrit avec un abonnement annuel et notamment pour les réunions de bureau, mais

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

aussi pour les régions, pour notre pôle réflexion. Les CR souvent très complets et très détaillés se trouvent tous sur notre site.

Le bureau ne s'est pas réuni formellement avant les CA mais, selon les besoins, a communiqué par téléphone ou courriel mais aussi par WhatsApp et ZOOM.

Nos CA se tiennent maintenant, soit en distanciel pour la moitié environ, soit dans des locaux adaptés selon les régions, sur la journée du samedi avec repas partagé, permettant des temps d'échanges plus conviviaux. En octobre nous avons tenu notre conseil à Paris et fêté simplement nos 10 ans d'existence, un peu plus de façon festive le lendemain lors du colloque à l'ENM lors de la pause méridienne. Pour mémoire, nous utilisions auparavant des salles de la FARAPEJ qui a déménagé en juin 2022 dans des locaux partagés et où les prix sont prohibitifs, les modalités de réservation complexes, depuis nous envisageons de décentraliser encore plus nos CA en région et nous renseignons pour d'autres locaux pouvant être utilisés pour ces rencontres. La demande faite par les coordinateurs régionaux pour utiliser les locaux d'une association lyonnaise en décembre nous a permis de tenir sans frais notre journée. Cela permet aussi de créer du lien avec d'autres bénévoles et de partager nos réflexions.

Nos décisions sont prises quasiment à l'unanimité, ou avec un large consensus, après un débat où il est important que chacun puisse s'exprimer. Des réflexions et des objectifs partagés sont les signes de notre **volonté commune de faire avancer ensemble l'ANAEC**. Nous nous réjouissons de rappeler régulièrement qu'à L'ANAEC la parole est libre.

Notre assemblée générale s'est tenue le samedi 1er avril 2023, elle se déroulait pour la deuxième fois en région, à Bordeaux. Les votes ont aussi pu se faire par correspondance par mails ou par voie postale. S'est tenu en suivant un CA qui a élu la nouvelle équipe du bureau renouvelée mais aussi des coordinatrices et coordinateurs régionaux. Nous avons également pu envisager des perspectives pour l'association.

Notre président, Pierre Ferrand, administrateur depuis neuf ans, vice-président sous le mandat de Guy-Bernard Busson, en poste à la présidence depuis octobre 2020 ne souhaite pas renouveler son engagement ; il avait bien naturellement au préalable informé dès l'AG du 1er avril 2023 l'ensemble des adhérents de son souhait de passer le témoin. Il ne souhaite pas non plus continuer en tant que CR pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais son binôme est très actif et la transition se passe tout en douceur. Depuis, il a échangé avec les administrateurs afin de trouver une personne qui puisse le remplacer dans sa fonction de président. Il sera très heureux d'annoncer sa ou son remplaçant lors de l'AG afin de procéder à son élection.

1.3- Les coordinateurs régionaux et les correspondants d'établissements

Elles ou ils sont un vecteur important de notre présence associative pour assurer le relais entre l'ANAEC et les assesseurs adhérents ou non dans les établissements pénitentiaires et les DISP. Une « fiche de poste » pour les CR (coordinateurs régionaux) et pour les CE (correspondants d'établissements) a fait aussi l'objet d'une longue concertation en CA ce qui avait permis début 2021 de les valider lors du premier CA de l'année. Elles se trouvent maintenant sur notre site et permettent de mieux définir et encadrer ce que nous attendons de nos représentants en région ou dans les établissements. Ces fiches restent bien entendu

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

évolutives.

Les coordinateurs régionaux sont présents dans 7 des 9 régions métropolitaines mais leur rôle est très évolutif selon leur investissement personnel et peut varier selon le contexte local et régional. Le CA de fin d'année a décidé d'élargir les régions de compétences de certains CR, afin d'en assurer l'intérim notamment en rapport avec les positions géographiques limitrophes. Le président conserve l'intérim des outre-mer à ce jour.

1.4- Le siège

Notre siège, reste provisoirement au domicile du président d'honneur (92), et notre adresse postale à Fresnes (94) est :

ANAEC

1 allée des Thuyas

94161 FRESNES CEDEX

Nous relevons régulièrement la boîte aux lettres mais sommes conscients que les échanges par mail ou par téléphone trouvent des réponses plus rapides.

2- Les Actions en régions

2.1- Région de Paris – IDF (Une équipe de CR composée de Marie-Christine HORTE, Laurence HERLEM, Guy-Bernard BUSSON, Christian LOISY, et Xavier SICK)

L'équipe de coordination de la région de Paris (Marie-Christine, Laurence, Christian, Xavier et Guy-Bernard) a été active dans différents domaines :

Pour la formation DISP, réalisée le 30 juin et prévue par la circulaire du 12 janvier 2022, nous nous sommes retrouvés une petite vingtaine d'assesseurs issus des établissements de Fleury-Mérogis, Bois d'Arcy, Fresnes, Paris la Santé, Poissy, Versailles et Nanterre. Un tiers d'entre nous avait démarré leur mission au cours de l'année.

Nous avons pu commenter la présentation de cette circulaire et nous avons pris un temps d'échanges entre nous à l'issue de la formation et pour présenter le site internet, le colloque du 6 octobre et les activités de l'ANAEC à tous les assesseurs présents.

La DISP nous a proposé un temps sur le département Sécurité et Détention, ses enjeux, les différents types de transfert, la gestion en détention des personnes détenues puis un deuxième temps sur la procédure pénitentiaire, notamment ce qui concernait notre présence obligatoire illustrée également par quelques exemples d'annulation de décisions prises en CDD.

Journée appréciée par les participants que nous avons retrouvés pour la plupart au colloque.

- Participation et présence pour certains aux 125 ans la MA de Fresnes mi-juin
- Participation au Conseil d'établissement, présidé par le Préfet, de la MA devenu CP de Fleury-Mérogis.

- Dans plusieurs établissements, les correspondants ont rencontré les directions (Fleury-Mérogis : le directeur et son adjoint), ou été en contact (Bois d'Arcy, Versailles et Poissy) avec remise des documents ANAEC (plaquette, ANAEC Info, ...), et surtout l'invitation au colloque du 7 octobre.

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

-À la suite du RV avec la direction de Fleury, nous avons été sollicités pour présenter l'assesseur extérieur à une promotion de surveillants stagiaires pour évoquer l'éthique de notre fonction, notre indépendance, notre devoir de discrétion, notre « profil ».

2.2- Région de Strasbourg – Grand-Est (Jean-Louis CLEME, par intérim)

Le coordinateur régional de cette région ayant souhaité arrêter ses fonctions, le CR ANAEC Grand-Centre Jean-Louis CLEME est donc chargé d'assurer l'intérim. Il lui faut chercher les références des assesseurs extérieurs afin de communiquer avec eux et de proposer pour 2024, ou 2025, une journée de formation-échanges dans cette région. Il est en lien avec l'ancien CR qui est toujours adhérent ANAEC, Daniel VERGOTE, de MULHOUSE. Ce dernier est tout à fait d'accord pour aider la région et entretien des liens privilégiés notamment avec Madame MULLER, responsable du droit pénitentiaire pour la DISP de Strasbourg. Cette dernière avait participé à une formation-échanges spécifique ANAEC qui avait eu lieu à Strasbourg en ouvrant la journée et était également présente lors de notre dernier colloque d'octobre 2023 à Paris. Elle doit reprendre contact avec Daniel VERGOTE prochainement pour organiser la formation obligatoire depuis la nouvelle circulaire et nous proposera d'intervenir sur une partie de la journée.

2.3- Région de Lille – Hauts de France (équipe de CR DISP de Paris, par intérim)

La DISP de Lille, à notre grand regret, et cela malgré les relations privilégiées avec Valérie DECROIX que continue d'entretenir notre président d'honneur reste ce que nous nommons à l'ANAEC une région orpheline. C'est l'équipe des CR de l>IDF (DISP de Paris) qui ont assuré l'intérim en 2023 sur précisions du CA du 2/12/2023. Aucun adhérent à ce jour.

2.4- Région de Lyon – Auvergne-Rhône-Alpes (Jean-Louis FASOLA, Pierre FERRAND)

Ce rapport d'activité sur l'année 2023 porte un regard synthétique sur les activités de l'ANAEC en région AURA. L'ANAEC-AURA, avec sa vingtaine d'adhérents, montre toute son implication au niveau régional. Représenté par ses correspondants d'établissements, elle est présente dans 16 établissements de la région sur 19.

Les liens de partenariat que nous avons avec la DISP de Lyon et les différentes directions d'établissements non seulement perdurent, mais se développent de plus en plus au quotidien. C'est ainsi que nos correspondants sont régulièrement invités par les préfets de région à participer aux conseils d'évaluation annuel des établissements pénitentiaires dans lesquels nous siégeons.

Conformément aux bonnes pratiques préconisées par l'ANAEC, la rencontre annuelle entre les directions des établissements et les assesseurs est « quasiment institutionnalisée ». Ces temps d'échanges sont l'occasion de faire le bilan d'activité des CDD et d'envisager des améliorations possibles. Il est important, ici, de souligner la qualité des relations que nous avons avec l'ensemble des directions et de mettre en valeur également la qualité de travail des personnels pénitentiaires, notamment les personnels du BDG.

Notre participation aux CDD, inscrite dans le temps, a permis à chacun d'entre nous d'établir une vraie relation de confiance et de « s'approprier ». Ainsi, chacun de sa place, s'écoute, se respecte et s'autorise à prendre la parole, à l'invitation du président de la CDD,

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

même si parfois, après nos échanges, des désaccords subsistent sur certaines décisions.

Ce bilan serait incomplet si nous ne mettions pas en évidence les liens forts, sincères que nous avons avec la DISP de Lyon, Monsieur LOUCHOUARN et ses équipes et le soutien que celle-ci nous apporte tout au long de l'année, même si nous insistons pour conserver notre indépendance et notre liberté de parole. Toujours à notre écoute et disponible pour répondre à nos demandes, tant d'un point de vue réglementaire, administratif que par son soutien matériel*. Que chaque acteur soit sincèrement remercié.

Pour compléter ce rapport annuel voici quelques actions organisées par l'ANAEC-AURA :

- 5 réunions bimestrielles en visuel (5 à 10 participants).
- Mai 2023 : Formation spécifique adhérents à Dijon
- Décembre 2023 : Formation ANAEC en partenariat avec la FARAPEJ (L'application des peines, les aménagements de peines avec les évolutions juridiques, avec une Juge d'applications des peines)
- Organisation du Conseil d'Administration ANAEC à Lyon, dans les locaux de l'association COMPANIO (mise à disposition gracieusement)
- *Partenariat avec le CIFHA (DISP de Lyon) pour la mise à disposition de nuitées pour nos adhérents, gracieusement également.
- Aide au développement de l'ANAEC en région PACA

2.5- Région de Marseille – PACA-Corse (Chrystelle PAVIOT et en soutien Jean-Louis FASOLA par intérim)

La présentation de l'ANAEC lors de la formation DISP dispensée à une partie des assesseurs de la région PACA-Corse (avril 2022) nous a permis de nous mettre en lien avec Mme PAVIOT. Suite aux différents échanges que nous avons eu par la suite, Mme PAVIOT a accepté début décembre 2023 d'être notre coordinatrice régionale ANAEC pour la région PACA-Corse. A ce jour elle est habilitée au CP des Baumettes et en est aussi notre correspondante d'établissement.

Bien que de nombreux assesseurs exercent leur mission sur cette région, il semble être relativement compliqué de les informer sur la démarche de notre association. Plusieurs pistes de travail sont en réflexion : mesurer la motivation des assesseurs dans nos démarches ; méconnaissance de l'ANAEC donc améliorer notre visibilité ; difficultés importantes pour les contacter pour créer un réseau, se rapprocher de la DISP pour les contacter.

Néanmoins Mme PAVIOT a déjà pu se présenter comme coordinatrice régionale ANAEC à M. LEURENT président du TJ de Marseille, à M. ALVES directeur interrégional de la DISP de Marseille ainsi qu'à Monsieur le Procureur de Marseille.

Des liens sont également établis avec la FARAPEJ pour développer une offre de formation commune sur cette région. Une participation au colloque et au CA de l'ANAEC, en décembre 2023, a permis de nouer des liens avec des collègues assesseurs et coordinateurs au niveau national permettant de dégager quelques pistes de réflexion et de travail pour cette année 2024 :

- Faire connaître l'ANAEC par l'organisation de journées formation/échanges (Présentation de la circulaire, échanges entres assesseurs)

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

- Voir les liens possibles avec la DISP
- Rapprochement des directions d'établissements
- Mise en place de rencontres en distanciel avec les assesseurs de la région PACA

Pour toutes ces actions, la coordinatrice de PACA peut et pourra compter sur le soutien de l'ANAEC et ses collègues coordinateurs. Un soutien financier a été versé en 2023 pour notre association de la DISP, nous mesurons la reconnaissance de nos actions et nous mettrons tout en œuvre pour l'utiliser au mieux. Notre volonté d'un rapprochement et prise de contact avec tous les établissements de PACA-Corse pour présenter et faire connaître l'ANAEC sera notre priorité dans les mois qui viennent.

2.6- Région de Dijon – Grand-Centre (Jean-Louis CLEME)

Cette année 2023, fût une année nouvelle en événement concernant notre grande région. Notre association nationale a organisé le vendredi 12 mai 2023, à la DISP de DIJON, sa 13^{ème} Journée de formation-échanges spécifique ANAEC. Nous avons eu le plaisir de faire connaissance avec une dizaine d'assesseurs extérieurs qui ont apprécié le contenu de cette journée amicale. Le CR tient à remercier la direction de la DISP, en particulier son directeur-adjoint pour la mise à notre disposition d'une salle et pour le repas du midi offert aux participants dans les locaux du mess.

C'est une expérience très enrichissante qu'il souhaite renouveler dans l'avenir afin de regrouper les assesseurs qui se retrouvent souvent seuls dans leur mission, dans leur maison d'arrêt ou leur centre pénitentiaire alors que notre association nationale ne souhaite que les accueillir pour favoriser les échanges et améliorer les pratiques au quotidien en CDD.

2.7- Région de Rennes – Grand Ouest (Lucien LAPLANCHE et en soutien Jean-François PETIT)

Le bilan de l'année 2023 reste mitigé en rapport avec celui de l'année précédente. En effet notre CR dédié, M. PETIT était en instance de changement de région et depuis la rentrée, il n'est plus actif dans le Grand-Ouest. Depuis notre dernière AG, un administrateur coopté a accepté de le remplacer, il s'agit de Lucien LAPLANCHE, mais pour l'instant il n'a pas pris encore la mesure de la fonction. En fin d'année nous avons aussi grâce à notre colloque du mois d'octobre rencontré un adhérent, M. Xavier DE CORSON qui s'est proposé spontanément d'épauler M. LAPLANCHE comme CR en binôme.

Madame HANICOT, la directrice interrégionale reste toujours très à l'écoute et nous a nouveau encouragé dans nos actions avec le versement d'une nouvelle subvention régionale en 2023. Elle nous renouvelle le fait qu'elle reste disponible pour toute difficulté que nous pourrions rencontrer.

L'animation de cette région très étendue, comprenant Bretagne, Pays de Loire et Normandie reste donc un challenge pour la nouvelle équipe.

2.8- Région de Toulouse (Brigitte KEIDEL)

L'année 2023 conforte une avancée significative. Nous avons été reçus (Le Président, la Coordinatrice Régionale et un assesseur) début mars par le Directeur de la DISP Occitanie. Ce qui a permis de renforcer les liens avec l'ANAEC, d'avoir obtenu le versement d'une subvention

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

régionale fin 2023, ce qui permettra d'envisager des projets avec la DI pour 2024. Également, la rencontre avec le Président du TJ en février 2023 renforce la collaboration pour l'habilitation des nouveaux assesseurs pour lequel l'entretien se déroule avec un chef d'établissement pénitentiaire, remise plaquette ANAEC.

Une rencontre avec le directeur de l'EP de Seysse qui conforte le parrainage des nouveaux assesseurs lors d'une CDD, une visite de l'établissement, remise de documents réglementaires. Nous avons réussi à échanger avec quelques assesseurs via Zoom afin d'évoquer les bonnes pratiques en CDD.

Par ailleurs, un assesseur a été invité à animer une table ronde lors d'une journée sur l'administration pénitentiaire. La Coordinatrice Régionale a été invitée au congrès Régional de l'association des Visiteurs de Personnes sous main de justice à Sète (Le thème : le parcours carcéral) pour faire une intervention sur les missions de l'Assesseur Extérieur.

2.9- Région de Bordeaux – Nouvelle-Aquitaine (Leïla PANELLE)

La 12ème journée de formation-échanges spécifique ANAEC réservée à ses adhérents s'est déroulée le 31 mars 2023 à la DISP (Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux), suivie par l'AG le lendemain 1er avril 2023 à l'hôtel Mercure de Bordeaux.

Nous avons été accueillis à la DISP de Bordeaux par Mme Picquet, directrice et Mme Hamm, Cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et prévention de la récidive. Après les présentations respectives, Mme Picquet nous remercie de la participation et fait un point rapide sur la région Nouvelle-Aquitaine qui connaît des difficultés par rapport aux effectifs :

- une augmentation du nombre d'écrous,
- un plan d'action sur Bordeaux et Gradignan (structures vieillissantes),
- Limoges en dessous de 200 %.
- 46 % de décisions prises.
- Forte densité carcérale, le niveau qui remonte pas mal, avec les interpellations qui n'arrangent rien, donnent beaucoup de travail.
- Violence entre détenus, matelas par terre génèrent de la violence contre le personnel, les intervenants, «plus du tout de distinguo».
- Baisser la pression carcérale, les prises en charge des personnes.
- Beaucoup de vacances de postes, on est à 250.
- Beaucoup de départs à la retraite «cela n'empêche pas de faire des actions».
- Le nombre de personnes détenues en milieu ouvert augmente.
- Audit sur le droit pénitentiaire.
- Professionnaliser les UDP.
- Mieux répondre sur les questions juridiques.
- Créer un réseau juridique autour de la personne et ses droits.

Lettre de remerciement pour la subvention 2023 adressée le 21/7 à Mme Picquet et Magali Hamm.

Autour du colloque du 7 octobre 2023 à L'ENM Paris, nous avons eu un retour de Mme Hamm qui nous informait qu'elle ne pourrait venir, mais qui, avec le nouveau Directeur interrégional, Franck Linarès, se sont proposés de transmettre l'invitation à tous les DSP, DSPIP et tous les assesseurs de la région N.A.

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

L'invitation a été relayée à l'ensemble des chefs d'établissement et adjoints afin qu'ils puissent la communiquer aux assesseurs, membres ou pas de l'ANAEC, de l'inter-région (au nombre de 102 à ce jour).

Les actions du Centre Pénitentiaire de Poitiers-Vivonne ont été nombreuses :

- Réunion annuelle du 2 mars 2023 avec tous les assesseurs au CP de Poitiers - Vivonne
- Une invitation au colloque adressée à la directrice Mme Karyne Prince et au 7 administrés (2/08/2023)

- Au Président Judiciaire de Poitiers Cyril Bousseron (12/ 09/2023)

- A Maître Arnaud Coche, avocat à Poitiers (10/08/2023)

- 12 assesseurs contactés.

Cette information a été relayée par Roselyne Le-Beller et Bernard Soullignac pour les assesseurs de Bordeaux.

Témoignage de Roselyne Le-Beller «Mon expérience d'Assesseur extérieur en commission de discipline», à retrouver sur le site de l'ANAEC.

Ce travail en région Nouvelle-Aquitaine implique la construction d'un réseau, en partenariat avec d'autres acteurs pour lesquels nous portons une écoute attentive dans une vision évolutive et constructive.

2.10- Région Outre-mer (Pierre FERRAND président ANAEC, par intérim)

Suite à un déplacement à titre personnel du président de l'ANAEC les deux rencontres en présence des assesseurs conviés qui se sont déroulées en Polynésie avec monsieur Vincent VERNET Chef d'établissement de Tahiti PAPEARI TATUTU le vendredi 18 novembre 2022 et avec monsieur Damien PELLEN Chef d'établissement de Tahiti FAA'A le mercredi 30 novembre 2022 avaient permis, entre autres, de rencontrer Christian HYVERNAT qui a adhéré dès le début de l'année 2023 à notre association nationale et s'est proposé d'être correspondant ANAEC pour les deux établissements. De fait il a également demandé au président ANAEC de pouvoir participer aux conseils d'évaluation des établissements. Ainsi associé à une vingtaine de représentants de l'État, du Pays, des autorités judiciaires et de la société civile, dont les confessions religieuses, il a participé au ***premier conseil d'évaluation unique des prisons polynésiennes***, organisé au centre de détention de Tatutu, à Papeari, le vendredi 7 juillet 2023. Deux vidéos et un article de « La dépêche de Tahiti » peuvent être consultés sur notre site www.anaec.fr par nos adhérents.

Lors de la rencontre annuelle avec Laurent RIDEL, a été évoqué le « déblocage » pour l'ANAEC des relations avec les DISP d'Outre-mer ce qui augure de futurs nouveaux échanges constructifs pour les années qui viennent.

3- La Formation

3.1- Au service des adhérents

L'ANAEC est depuis février 2015 enregistré comme organisme de formation sous le n° 11 92 20507 92, ceci vient en complément de notre numéro de SIRET 80810085 code NAF 9499Z, et nous permet d'exercer des actions de formation au nom de l'ANAEC.

Les 12° et 13° journées de formation-échanges spécifiques ANAEC pour les assesseurs extérieurs adhérents se sont tenues le vendredi 31 mars à Bordeaux avec 14 participants, le vendredi 12 mai à Dijon avec 7 participants, et la formation en partenariat avec la FARAPEJ

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

en présence d'une JAP, le vendredi 1er décembre à Lyon-Villeurbanne avec 11 participants de l'ANAEC. Est constatée une progression de 3,23% par rapport à 2022 avec 32 participants, nous notons une vraie adhésion à ce type de module, mais surtout la possibilité de revenir aux sessions suivantes puisque évolutives à chaque fois. Concernant l'expérience de fin d'année elle est à renouveler dans d'autres régions afin de présenter les nouvelles mesures concernant les remises de peines depuis le 1er janvier 2023.

Les formations-échanges restent très appréciées et rencontrent une grande adhésion des participants. Elles s'effectuent sur 3 temps (avant de siéger, la commission de discipline, les échanges et réflexions entre assesseurs) complétées par une évaluation de notre mission. Afin de réduire les déplacements (et l'empreinte carbone), les frais liés, souvent un frein pour nos adhérents, à des assesseurs extérieurs adhérents isolés, nous nous sommes à nouveau interrogés sur la possibilité de les tenir en visioconférence, toutefois ces formations échanges ne sembleraient pas pouvoir se faire en distanciel car ce serait perdre toute la spontanéité qui en donne le sens.

De son côté, la FARAPEJ, dont l'ANAEC est adhérente, propose un programme très complet de formation pour ses adhérents. Une formation porte sur « la commission de discipline, de l'infraction à la sanction », il est à noter que pour cette dernière l'assesseur extérieur qui était en charge de son animation pour la FARAPEJ nous a fait part de son retrait et a transmis l'ensemble des éléments à la Fédération qui en avait la charge. Le partenariat a été encore renforcé, mais toutefois n'a pas dans les faits incité nos assesseurs adhérents à participer, sur Lyon-Villeurbanne, à plus de modules en présentiel en 2023 que l'année précédente. Ces formations sont organisées conjointement avec les CR et le responsable formation régional Bernard Lecogne, délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la FARAPEJ et qui déplore cet état de fait pour notre association. Elles sont prises en charge intégralement pour nos adhérents sauf pour les frais de transports et hébergements éventuels.

Ces formations peuvent intéresser nos adhérents sur l'ensemble du territoire. Nous continuerons toutefois de renforcer *le partenariat* de ces formations afin de les proposer à nos adhérents, elles se tiennent aussi dans d'autres régions notamment Paris, le calendrier semestriel est proposé en avance sur notre site. Nos adhérents doivent simplement nous en faire la demande par mail, s'engager à participer aux modules où ils se sont inscrits ; ils doivent être à jour de cotisation.

3.2- Les actions de formation avec l'Administration Pénitentiaire (AP)

En 2023, nos propositions faites à différentes Directions interrégionales (DISP) de participer aux journées de formation obligatoires des assesseurs extérieurs selon la circulaire sur l'habilitation nous ont permis comme l'année précédente d'y participer, de présenter la nouvelle circulaire à l'aide d'un PowerPoint mais aussi de présenter l'ANAEC. Les rencontres avec les directeurs interrégionaux préconisés dans les « bonnes pratiques ANAEC » permettent un temps d'échanges constructif, faire le bilan annuel en région et de continuer d'engager ces actions pour l'année en cours notamment pour Strasbourg et Lyon. Pour les autres régions, elles sont toujours en attente de réponses des services formation destinataires de notre projet.

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

4- La communication de l'ANAEC

Pôle communication

L'année 2023 a vu l'émergence de nouveaux talents parmi nos adhérents et la réalisation notamment du journal interne ANAEC INFO, 3 parutions par an, de qualité et pour la deuxième fois en version papier envoyé par la Poste à tous nos adhérents qui n'avaient pu participer en présentiel à notre colloque du 7 octobre. Il s'agissait du numéro spécial 10 ans de l'ANAEC, 24 pages. Aujourd'hui une équipe de six personnes, toutes administrateurs coordonne l'équipe mais est bien épaulée ponctuellement par d'autres adhérents motivés. L'idée est que chaque adhérent soit acteur de cette revue associative.

Dès l'origine, le pôle a manifesté la volonté de refléter le dynamisme de notre association, en améliorant la cohérence et la lisibilité de notre communication et afin d'asseoir la crédibilité de l'ANAEC, dont l'activité ne cesse de se développer. Dans cet esprit, de nombreuses actions ont pu être menées, notamment :

- La création d'une nouvelle version de notre plaquette « La société civile dans les commissions de discipline en milieu carcéral », qui remplace celle éditée en 2017 qui avait été largement diffusée, notamment auprès de tous les tribunaux judiciaires de métropole et d'outre-mer, ainsi qu'à nos partenaires ; depuis nous avons décidé en CA de la diffuser par un nouveau biais : lors des rencontres avec les DISP nous leur avons proposé de leur en laisser entre 300 et 400 exemplaires qu'ils ont pu eux-mêmes remettre à leur DSP pour les BGD et assesseurs en place ; cela a été largement fait en 2022 mais encore début 2023.

- La mise à jour très régulière de notre site internet nous permet de comptabiliser plus de 95000 visites au 31/12/2023 ; depuis sa création en 2014, nous nous efforçons d'y relayer avec précision et constance l'ensemble de nos actions, tant nationales que régionales, ainsi que des informations intéressant l'ensemble des assesseurs extérieurs, qu'ils soient membres de notre association ou non ;

- La refonte de notre lettre info, l'info lettre destinée à nos adhérents **ANAEC info** et l'adoption d'un nouveau format, moins contraignant, tant pour la rédaction que pour la lecture, plus moderne et attractif, et davantage collaboratif, la revue associative de l'ANAEC ;

- L'utilisation de la charte graphique formelle et le développement de l'utilisation des boîtes mail @anaec.fr par nos administrateurs et nos coordinateurs régionaux.

4.1- ANAEC INFO, notre revue associative anciennement « l'info lettre », journal interne envoyés aux adhérents mais aussi disponible maintenant en version imprimée pour certains numéros (qui devient dans la terminologie la revue associative de l'ANAEC de part l'augmentation notable de ses contenus).

- Trois numéros d'ANAEC INFO ont donc été diffusés, les n°27 début avril, n°28 début octobre, en avant-première pour les participants à notre colloque à l'ENM et n°29 début décembre. Ils permettent de donner aux adhérents de nombreuses informations sur nos actions, en particulier dans les régions mais surtout de prolonger nos actualités publiées sur le site en « allant plus loin ». Le n°27 et le n°29 ont été remis notamment lors des journées de formation ou lors de nos entretiens avec les DISP ; le n°28, « spécial 10 ans de l'ANAEC » a fait l'objet d'un envoi en PDF par mail, tout comme les deux autres mais il a aussi été imprimé en 200 exemplaires papier (24 pages couleurs) ce qui a permis de l'envoyer par la Poste à tous nos

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

adhérents qui n'avaient pu venir le jour du colloque. Nos adhérents, mais aussi de nombreux insitutions ont salué cette version papier de grande qualité et particulièrement le contenu riche et original.

La qualité de cette publication nous honore et nous conforte dans la volonté de réduire le nombre de publications au profit d'éditions plus complètes.

Pour éviter la redondance des informations à nos adhérents, il avait été décidé en 2022 l'arrêt de la **lettre info ARA** régionale mise en place dans la région de Lyon, cette lettre s'adressait pour mémoire à tous les assesseurs de la région adhérents ou non de l'ANAEC. Toutefois cela peut toujours servir de modèle pour d'autres régions qui souhaitent le mettre en place en 2024. En 2023, effectivement il n'y a pas eu d'autres publications régionales indépendamment de notre revue nationale. Ajoutons que notre site internet étant extrêmement complet et à jour, les publications doivent apporter un plus et non pas reprendre les informations y figurant.

4.2- Le site Internet et les réseaux sociaux : <http://www.anaec.fr> (Pierre Ferrand/ Guy-Bernard Busson/Laurence Herlem)

Mode de communication toujours majeur en 2023 et privilégié, l'équipe précédente avait donné un coup de jeune et de visibilité à notre site internet. Après quelques échanges avec le C.A nous nous interrogeons toujours en fin d'année sur la refonte complète de ce site. Une étude pourrait à nouveau être engagée dans les mois qui viennent avec l'aval du C.A.

Notre communication a été harmonisée notamment grâce au développement des boites mails ANAEC (nom@anaec.fr). Les différents réseaux sociaux déjà en place (Twitter, Facebook et LinkedIn) semblent suivis par quelques adhérents, mais également par les directeurs des DISP, les DSP, le directeur de la DAP, la Contrôleure générale des lieux de privation et de libertés, etc.

Au niveau écrit, la charte graphique a été finalisée afin que nous ayons les mêmes supports pour tous nos documents écrits. Elle se trouve sur notre site. Vérifier la possibilité d'utiliser certains logos en plus du notre. Une Dropbox ANAEC dédiée permet de stocker tous de nombreux fichiers pour conserver la mémoire de nos documents.

4.3- La plaquette sur l'assesseur extérieur

Nous continuons de renforcer sa diffusion largement et principalement auprès des DISP lors de nos rencontres annuelles mais aussi des présidents de TJ sur l'ensemble des juridictions, de la France métropolitaine et d'outre-mer. Certains TJ, suite à notre demande, la transmettent aux assesseurs extérieurs de leur ressort qui peuvent ainsi nous connaître. Le stock restant à ce jour est d'un peu moins de 1000. Pour améliorer notre visibilité, nous disposons également d'une banderole et d'une bannière vinyle (kakemono) avec support vertical.

4.4- Avec les médias

Peu d'actions significatives en 2023 malgré nos nombreuses invitations pour le colloque d'octobre 2023 à Paris.

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

5- Les relations de l'ANAEC

5.1-le Ministère de la Justice

En vue de la préparation de notre colloque une rencontre s'est tenue Place Vendôme au ministère de la Justice avec Clément DI-MARINO, Conseiller politique pénitentiaire du GDS le jeudi 13 avril. Etaient présents Guy-Bernard BUSSON président d'honneur et Pierre FERRAND président ANAEC. Nous avons expliqué le déroulé non finalisé de notre 5^o colloque en espérant la présence de Eric DUPONT-MORETTI, quelques jours avant nous avons su qu'il ne pourrait pas venir ouvrir cette rencontre.

5.2- l'ENM

La directrice a été sollicitée en début d'année en vue la préparation de notre colloque mais nous a informé qu'elle ne pourrait y participer même si nous tenions notre rencontre dans les locaux de l'ENM de Paris e 7 octobre 2023.

5.3- Les conseils d'établissements (ou conseils d'évaluation)

Nos demandes de participation en tant qu'association intervenante, aux conseils d'évaluation des établissements, présidés par le Préfet, nous permettent d'avoir une vision globale de la vie des établissements où nous intervenons. Nous avons constaté une augmentation significative des correspondants d'établissements ANAEC qui ont fait cette demande en 2023 et nous continuons de les engager à y participer ; un courrier type est disponible à leur intention. Voir aussi §6-4

5.4- l'ENAP

Malgré une discussion intéressante à ce sujet avec la Cheffe des partenariats à la DAP, Coline BANCE fin juillet lors de notre évaluation, toujours aucune évolution cette année encore dans nos relations avec l'ENAP : sur les vidéos enregistrées en novembre 2017 nous ne savons toujours pas si elles ont été finalisées pour diffusion aux élèves. De même, notre souhait d'intervenir auprès des futurs DSP (Directeurs des services pénitentiaires) et nos observations sur la procédure opérationnelle (PRO) concernant le régime disciplinaire en souhaitant qu'une mise à jour puisse être faite, sont en attente.

5.5- la Contrôleur Générale des Lieux de Privation de Liberté, (CGLPL)

Après plusieurs sollicitations nous avons enfin pu rencontrer Dominique SIMONNOT, que nous n'avions pas vu en 2022, le 13 décembre. Le sujet récurrent reste la surpopulation carcérale et nous avons engagé avec elle un groupe de travail avec d'autres associations où nous serons conviés prochainement.

5.6- la FARAPEJ

Nous sommes toujours adhérents à cette Fédération généraliste avec laquelle nous avons des liens, nous n'avons pas participé cette année à son assemblée générale pour des raisons de calendrier.

Nous continuons d'informer nos adhérents des formations proposées par la FARAPEJ qui peuvent les intéresser.

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

Concernant la tenue de nos CA, de notre AG ou pour nos formations cela nous amène à envisager de tenir ces journées dans d'autres villes, dans l'esprit voulu par l'ANAEC de décentralisation de nos activités, au plus près de nos adhérents. Paris ne reste plus un totem, la plupart de nos administrateurs résidant dans d'autres régions de France.

5.7- les autres partenaires

Des contacts réguliers ont toujours lieu avec le représentant nommé par la France au CPT (Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants), en particulier sur le fait que la durée maximale de 14 jours au quartier disciplinaire selon les recommandations européennes n'est pas en application en France. Un de ses représentants, Vincent DELBOS a été invité au colloque du 7 octobre de l'ANAEC.

Nous restons aussi en contact avec les Éditions Dalloz, le SNDP (Syndicat national des directeurs pénitentiaires), les gestionnaires du site Prison Insider qui se sont présentés lors du CA à Lyon en décembre, l'OIP (Observatoire international des Prisons), le GMP (Groupe multi professionnel prison) où nous pouvons participer ponctuellement à des rencontres et nous sommes participant du collectif associatif pour disposer d'internet en prison.

6-Notre réflexion

6.1- Le rapport ANAEC 2020 sur le processus disciplinaire.

Ce rapport reste toujours la référence principale dans nos réflexions, nos prises de positions et nos contributions. Les bonnes pratiques de l'ANAEC, définies en 2014 restent pleinement d'actualité. Nous en avons par ailleurs ajouté une huitième devenue « numéro un » insistant sur le fait de se présenter en CDD après convocation. Ce rapport, disponible pour nos adhérents mais aussi pour le grand public sur notre site, existe également en version « papier » sur un format très qualitatif qui permet de renforcer la crédibilité de nos actions. Il a été présenté lors de notre colloque de juin 2021 à l'ENM. Nous avons réédité une centaine d'exemplaires au courant de l'année 2022, la plupart ont continué d'être remis en 2023 lors des sessions de formation à nos adhérents.

6.2- Le processus d'habilitation de l'assesseur extérieur

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris acte en début d'année 2022 de la signature de la nouvelle circulaire par le Garde des Sceaux maintenant active, et en 2023 nous avons commencé à mettre en œuvre concrètement certains points notamment avec les TJ, les DISP pour les formations.

6.3- Colloques ANAEC

Le 5^e colloque ANAEC s'est tenu le 7 octobre 2023 à L'ENM PARIS. La date correspondant exactement avec la création de l'association le 7 octobre 2013. Le thème était :

Évolution et perception du citoyen assesseur extérieur depuis la mise en œuvre, en 2011, de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et du Code Pénitentiaire depuis le 1er mai 2022.

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

L'intégralité de la journée, le déroulé et les intervenants, est disponible sur notre site internet : www.anaec.fr en consultation libre.

Enfin les conclusions et les perspectives par la présidence ANAEC, en fin de journée, ont permis de dégager des perspectives de travaux pour les années qui viennent pour notre association. Depuis notre pôle réflexion « session 2 » a été formaté et sera initié lors de notre prochaine AG.

Conclusion/Perspectives

2024 verra notre onzième année d'existence, et notre détermination reste entière pour continuer à agir dans le cadre de nos statuts et, comme nous l'avons initialisé l'an dernier et les autres années, **à avoir finalisé le renouvellement permanent et nécessaire à toute association.**

Notre dernier « **rapport 2020 sur le processus disciplinaire dans les établissements pénitentiaires depuis la mise en œuvre de la loi du 24 novembre 2009** » reste le support de notre action et de nos réflexions. L'ANAEC s'appuie également sur les « bonnes pratiques » adoptées en juin 2014 qui sont toujours d'actualité. Nous avons ajouté une huitième « bonne pratique » lors du renouvellement de notre plaquette en référence à l'engagement de présence de l'assesseur extérieur en commission de discipline.

L'évolution du positionnement de l'assesseur extérieur nous a conduit à poursuivre notre réflexion, avec la mise en place d'**un pôle réflexion**, qui verra une « session 2 » initiée lors de notre prochaine AG et en particulier :

- Faut-il évoluer vers une voix délibérative plutôt que consultative à l'heure actuelle pour l'assesseur extérieur ? (et pour l'assesseur pénitentiaire?) ; Devons-nous disposer de la fiche pénale ?

- Réfléchir sur les possibilités de témoignages à l'extérieur en termes de représentativité et si l'ANAEC doit être un relais (« Les yeux, les oreilles et la voix de la société civile »).

- Engager une réflexion au Ministère de la Justice sur cette incohérence entre les RPE (règles pénitentiaires européennes) validées par la France en 2006, actualisées en 2019 avec la réglementation française actuellement en vigueur. (14 jours maximum de QD versus 30 jours maximum en France).

- Pôle adhérents : Comment recruter de nouveaux assesseurs et se demander pourquoi certains ne renouvellent pas leur adhésion

- La composition pénitentiaire

- Pôle formation : a) Formation-échanges spécifique ANAEC (échanges de pratiques) b) Formation thématiques : initiation et approfondissement c) Formations en partenariat (ex : Farapej)

Dans ce cadre, notre interrogation subsiste sur la **perception que nous avons de notre**

Avril 2024

Présenté à l'AG du 6/04/2024 suite à approbation au C.A du 24/02/2024

rôle, notre mission, sur la manière dont nous l'exerçons et nos motivations, qui avait rencontré un écho favorable auprès de la DAP ainsi que nos préoccupations sur la manière dont nous sommes perçus tant par les présidents de TJ que par les « pénitentiaires », les avocats et les détenus. Ce projet, repris par l'université de Aix-Marseille ne semble pas avoir permis de nous aider à mieux nous positionner et de continuer de nous engager sur un plus long terme.

Le second axe continuera de porter sur notre « **présence sur le terrain** » et la consolidation de toutes nos actions engagées dans toutes les régions.

Cela nécessite au quotidien des rencontres avec nos collègues assesseurs dans les établissements où nous intervenons mais aussi avec les directions d'établissements, la participation aux conseils d'évaluation des établissements, les rencontres avec les présidents de TJ et les DISP. Nous avons expérimenté différents modes de fonctionnement : journées de formation, réunions avec les collègues, forums régionaux, réunions avec les directions d'établissements, rencontres régionales avec les DISP. Nous devons continuer de les développer. Cela ne pourra se faire qu'en nous appuyant sur nos coordinateurs régionaux, ou dans les régions « orphelines » par les CR des DISP voisines et que nous continuons à mettre en place sur le territoire, et qui pourront compter sur l'appui de l'ANAEC pour leur permettre de développer leurs actions.

Le conseil d'administration de votre association reste à votre service et, en cette onzième année, va continuer son renouvellement pour fortifier l'avenir de l'ANAEC. L'animation et la relance de notre **pôle réflexion session 2** faisant suite aux perspectives dégagées à l'issue de notre colloque de 7 octobre 2023 associera également l'ensemble de nos adhérents pour leurs apports contributifs.

Les adhérents de l'ANAEC qui, selon leurs disponibilités, **sans premier engagement autre que leur soutien**, leur volonté de progresser et de se former, pourront faire évoluer, dans le contexte de notre société, la Justice et la prison en particulier dans le domaine disciplinaire.

C'est la volonté de l'ANAEC d'être pleinement dans son rôle comme **force de réflexion, d'interpellation et de proposition** pour maintenir la noble mission qui nous a été confiée par le législateur, ce pourquoi la Justice du Peuple français délivre nos habilitations.

Pierre FERRAND
Président ANAEC
president@anaec.fr

NB: les documents soulignés sont consultables sur le site de l'ANAEC : <http://www.anaec.fr>